

**De :** Les membres du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France

**Objet. Réponse à la saisine de Mme [REDACTED] au sujet de « la proximité de Raphaël Glucksmann et de France Inter »**

Vendredi 22 mars 2019

Par courrier électronique en date du 7 février 2019, Mme [REDACTED] a saisi le comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France d'une demande relative à la situation de M. Raphaël Glucksmann, chroniqueur à France Inter, et de Mme Léa Salamé, journaliste sur cette même antenne.

Dans sa saisine, Mme [REDACTED] s'étonne de ce que les activités politiques de M. Raphaël Glucksmann au sein du mouvement "Place Publique" n'aient pas conduit à sa « mise à l'écart » de l'antenne. Elle fait valoir par ailleurs que les relations qui le lient à Mme Léa Salamé placent cette dernière dans une situation de conflit d'intérêt et conduisent à douter de son impartialité dans le traitement des sujets en lien avec l'activité politique de son compagnon.

Le comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de Radio France s'est réuni le 15 mars 2019 pour procéder à l'examen de cette saisine.

Il a estimé que les questions posées étaient sans objet, compte tenu :

- d'une part, de la décision de M. Raphaël Glucksmann de mettre un terme à ses chroniques, à compter de décembre 2018
- d'autre part, de la décision de Mme Léa Salamé, en accord avec la direction de France Inter, de se retirer de l'antenne, à compter de mars 2019 et pour toute la durée de la campagne des élections européennes.